



**LA
GRAND'
COMBE**
Ma ville au naturel

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE A MANIFESTATION D INTERET SPONTANEE
INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Conformément à l'article L.21-22-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Objet du présent appel à manifestation d'intérêt et description du projet

La commune de La Grand'Combe a été sollicitée de façon spontanée par un opérateur économique pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le domaine public.

Localisation

L'objet du présent appel à manifestation porte sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du centre technique municipal et sur l'extension en cours de réalisation sis 3 avenue Nelson Mandela à La Grand'Combe (cadastre section AR 253).

La surface totale dédiée aux panneaux photovoltaïques est de 648.2 m² (355.3 m² existant)
L'extension de la surface à considérer est de 292.9 m².

Contraintes techniques à respecter

- Législation et normes en vigueur pour ces installations.
- Puissance en kWc (kilowatt-crête) et production : Mesurée en kWh (kilo watt-heure).
- Superficie : La surface totale dédiée aux panneaux photovoltaïques est de 648.2 m² (355.3 m² existant).
L'extension de la surface à considérer est de 292.9 m².
- Raccordements électriques à la charge du prestataire.
- Maintenance et entretien à la charge du prestataire.
- Production revendue à EDF OA Solaire

Redevance communale

Le prestataire sera tenu de verser une redevance d'occupation du domaine public.

Durée de l'occupation du domaine public

La convention portant autorisation d'occupation du domaine public du candidat retenu sera conclue pour une durée de 30 ans à compter de la date de signature.

Eléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter cette offre.
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois.
- Un dossier exhaustif précisant notamment la gamme et la qualité du produit, des visuels, les mesures de production et de rentabilité estimées, les mesures en terme de développement durable, un plan d'implantation, les caractéristiques de l'installation, une fiche technique d'installation ...
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers et les certificats fiscaux et sociaux en cours de validité.

Jugement des dossiers de candidature

Les candidats devront transmettre leur dossier permettant d'apprécier leurs activités et leur fonctionnement. Seuls les dossiers complets présentés par chaque candidat seront évalués sur la base des jugements suivants :

- Références et expériences sur le sujet
- Garanties et capacité technique et financière
- Esthétique et respect de l'environnement communal
- Qualité des équipements proposés

Le candidat retenu sera celui qui aura présenté la proposition la plus pertinente au regard de critères de jugement et des attentes de la commune.

Modalités administratives de dépôt de dossiers

Les propositions doivent être impérativement remises sous pli cacheté contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de La Grand'Combe, Direction Générale des Services, Square Mendès France, BP 1, 30110 LA GRAND COMBE ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : dgs@lagrandcombe.fr

Date limite de réception des dossiers : 30 octobre 2024

A l'issue du délai mentionné ci-avant, si aucun candidat ne se manifeste, la commune pourra délivrer à la personne privé ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation de son domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Délai de validité des dossiers : 60 jours à compter de leur réception

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, la ville de La Grand'Combe se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Renseignements administratifs et techniques

Du lundi au vendredi : 8 h à 12 h 00 et 14 h à 16 h 30 auprès de dgs@lagrandcombe.fr ou larguiermichel@lagrandcombe.fr

Loi informatique et liberté

Les informations recueillies dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt général feront l'objet d'un traitement informatique, assuré exclusivement par le service de la commande publique.

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'Union Européenne applicable à partir du 25 mai 2018 le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant.

Recours contentieux

Le Tribunal Administratif de Nîmes : 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes cedex 09 – greffe.ta-nimes@juradm.fr

Avis d'affichage et d'attribution

Consultable sur le site internet de la ville : www.lagrandcombe.fr

